

Expansion des exportations—Loi

De nos jours, nous sommes témoins d'une maladie chez le gouvernement qui, si elle n'est pas bientôt traitée, se révélera incurable.

Je voudrais citer un passage tiré de l'hansard du 23 septembre, à la page 27442. Le député de Cumberland-Clochester (M. Coates) disait:

L'argument que nous invoquons est aussi vieux que la démocratie elle-même: il faut que le gouvernement ait à rendre compte de l'argent qu'il prend aux contribuables du Canada pour le dépenser.

Dans le cours du débat du projet de loi C-110, les orateurs les uns après les autres nous ont multiplié les exemples de l'incroyable prolifération des sociétés de la Couronne, qui s'estiment sacrées et intouchables et dont on ne peut examiner l'activité.

Encore cette semaine, j'ai entendu avec horreur le président du conseil du CN, M. Jack Horner—cet ex-député qui a si souvent parlé à la Chambre de l'obligation de rendre des comptes et du devoir qu'ont les responsables du Trésor de justifier les dépenses qu'ils font prétendument au nom des contribuables, celui-là même donc—nous dire qu'à son avis le vérificateur général n'avait pas à mettre le nez dans les livres du CN.

C'est exactement notre argument: il faudrait permettre au vérificateur général de jouer son rôle.

Il y a sept ans, ce dernier indiquait que dans le cas de la plupart des sociétés d'État vérifiées par son bureau, la gestion et le contrôle financiers étaient faibles et inefficaces. En outre, la coordination et l'orientation provenant des organismes centraux du gouvernement et visant les pratiques de gestion et de contrôle financiers n'existaient pratiquement pas dans les dites sociétés.

Je suis bien de l'avis du vérificateur général, contrairement à Jack Horner, président du CN, qui estime que le vérificateur général ne devrait pas avoir accès aux livres de la société.

Il est honteux d'avoir à tolérer pareilles incohérences au compte rendu. Le temps des rapports et des débats est révolu. Il faut maintenant prendre des mesures significatives pour accroître la responsabilité financière et le contrôle des sociétés de la Couronne.

La SEE est la preuve même que le gouvernement actuel a refusé durant bien des années d'écouter le vérificateur général, les députés des deux côtés de la Chambre et, plus important encore, les contribuables canadiens.

Elle a été absolument insensible aux besoins et aux aspirations des électeurs. Les Canadiens demandent au gouvernement de se soucier des coûts et de l'efficacité et de donner le ton pour que l'économie reprenne et l'espoir renaisse. Nous voyons au contraire le gouvernement prendre de l'expansion et dépenser l'argent sans se soucier des coûts.

Nous avons écouté mercredi dernier mon collègue, le député de Halton (M. Jelinek), exposer les répercussions d'une intensification du commerce extérieur, notamment sur la création d'emplois. Nous sommes tous conscients des avantages que procure le développement des exportations, mais le gouvernement actuel semble croire qu'il est seul capable de prendre des décisions importantes concernant le commerce extérieur.

Le Conseil économique faisait remarquer le fait suivant dans son rapport intitulé «Intervention et efficacité», à la page 52:

Le Canada est peut-être le pays où le secteur privé participe le moins aux décisions touchant au financement des exportations. Dans la plupart des autres pays industrialisés, l'État encourage, bien plus que ne le fait la SEE, la participation des banques à cette activité. Dans six des pays que nous avons examinés, l'offre directe de financement est laissée entièrement au secteur privé, qui peut cependant recourir aux services publics de réescompte. Dans la plupart des 17 pays considérés, les négociations relatives à l'octroi de crédit aux exportations sont également laissées au secteur privé. Au Canada, par contre, les négociations se font directement entre la SEE et l'acheteur étranger. Lorsque les banques sont

invitées à participer avec la SEE à des financements longs, elles se plaignent souvent de ne pas avoir accès aux dossiers et aux négociations et de se voir présenter des propositions toutes faites.

• (1650)

C'est ce que faisait remarquer le Conseil économique du Canada dans son rapport intitulé «Intervention et efficacité». Le secteur privé doit participer davantage au processus de prise de décision de la SEE. Cependant, les libéraux croient que les bureaucrates qui dirigent le plus sont ceux qui dirigent le mieux. Il faut absolument que la Société pour l'expansion des exportations soit dirigée par un conseil d'administration discipliné et soucieux des coûts. Le gouvernement a envers le Parlement et les Canadiens le devoir de veiller à ce qu'on ne prenne pas le Trésor public pour un puits sans fond.

M. le vice-président: Y a-t-il des députés qui veulent poser des questions ou faire des observations? Sinon, la présidence cédera la parole au député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker).

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, nous avons presque terminé l'étude d'un autre projet de loi, le projet de loi C-110. Une fois de plus, je signale que ce débat fait ressortir les problèmes fondamentaux découlant de la façon dont on procède à la Chambre des communes et des règles que nous nous sommes fixés.

Ce projet de loi a vu le jour il y a environ deux ans. Il est maintenant en voie d'adoption. J'approuve tous ceux qui trouvent que c'est trop long. Deux ans, c'est bien trop long pour adopter le projet de loi C-110, mais là n'est pas la question. Ce n'est pas par pure intransigeance que l'opposition essaie de bloquer le projet de loi. Elle avait de très bonnes raisons, des raisons légitimes d'agir de la sorte, tout comme le gouvernement avait de très bonnes raisons de vouloir faire adopter par le Parlement un projet de loi modifiant la SEE. Disons que ces deux forces s'équilibrent. Le problème réside surtout dans le procédé et dans l'opinion que nous nous faisons du rôle de la Chambre. Le retard était du en partie aux priorités du gouvernement. Celui-ci a présenté bien d'autres projets de loi que la Chambre a mis beaucoup de temps à adopter. Le cabinet, à titre d'exécutif, fixe ses priorités et il décide quels projets de loi il veut faire adopter en premier lieu. On ne peut certes pas reprocher cela à la Chambre ni surtout à l'opposition. Le gouvernement a le droit d'établir ses propres règles.

Je suppose que la principale raison de l'opposition est, comme l'a dit le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), la responsabilité financière. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement a créé plus de 400 sociétés de la Couronne. Si l'on y ajoute toutes leurs filiales, le nombre est encore bien plus élevé. On se demande comment une société démocratique surveille les sociétés de la Couronne. La plupart des membres du conseil d'administration des sociétés de la Couronne sont nommés par l'exécutif, ce qui a créé un gouvernement parallèle lié à l'exécutif principal, le cabinet. Il en va de même des autres nominations. On constate qu'il existe un lien étroit entre les sociétés de la Couronne et les ministères fédéraux et ces sociétés ne rendent pas suffisamment compte de la façon dont elles dépensent les deniers des contribuables.

Il ne faut jamais oublier qu'à titre de représentants élus, nous nous devons avant tout de protéger l'argent venant de notre poche de citoyen et l'argent qui sera puisé dans la poche de nos enfants et de nos petits-enfants, à cause des déficits qui